



Projet « De la Terre aux planètes extrasolaires »

CONVENTION

ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

ET LE CNRS DELEGATION PROVENCE ET CORSE

Préambule

La présente convention est relative à des actions portées par le CNRS – Délégation Provence Corse, mais dont le bénéficiaire est l'OSU Institut Pythéas.

L'Institut Pythéas est un Observatoire des Sciences de l'Univers. Les recherches y sont menées par cinq laboratoires :

- ✓ CEREGE : Centre Européen de Recherche et d'Enseignement des Géosciences de l'Environnement,
- ✓ IMBE : Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Ecologie marine et continentale,
- ✓ LAM : Laboratoire d'Astrophysique de Marseille,
- ✓ LPED : Laboratoire Population Environnement Développement,
- ✓ MOI : Institut Méditerranéen d'Océanographie.

L'OSU Institut Pythéas, composante d'Aix-Marseille Université, a également pour tutelles le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) et l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD).

Les recherches des équipes de l'OSU Institut Pythéas couvrent un large champ de sciences de l'Univers, de la Terre et de l'Environnement. Les chercheurs – océanographes, chimistes, biologistes, physiciens, astrophysiciens, opticiens, géologues, écologues – malgré des domaines d'expertises différents, croisent leur regard pour observer et comprendre, via des approches globales, des phénomènes spécifiques.

Le projet « De la Terre aux planètes extrasolaires » a pour vocation de sensibiliser les plus jeunes à la culture scientifique et de présenter à un large public les domaines de recherches de l'OSU Pythéas.

Ceci rappelle,

Entre :

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, représenté par sa Présidente en exercice, Madame Martine VASSAL, autorisée par délibération n° de la Commission Permanente en date du 30 mars 2020, ci-après dénommé Le Département

d'une part,

et

Le CNRS – Délégation Provence Corse, 12 chemin Joseph AIGUIER, CS 70001, 13402 Marseille Cedex 09, représenté par sa Déléguée Régionale Provence et Corse, Mme Ghislaine GIBELLO

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit

Article 1 : Objet

L'OSU Institut Pythéas s'engage à réaliser dans le cadre de son exposition plusieurs actions d'éveil scientifique et de sensibilisation à ses domaines de recherches dans lesquels les laboratoires provençaux sont particulièrement impliqués:

- Un programme de 8 rencontres/conférences entre le public et les chercheurs en collaboration avec l'association Andromède à raison d'une par mois. Un travail de synergie avec les partenaires régionaux pour programmer des conférences en lien avec l'exposition en marge de cette manifestation.
- Le programme de la manifestation propose un voyage historique à travers les sciences de l'Univers depuis les premières observations aux grandes découvertes marseillaises. L'exposition sera présentée de l'automne 2020 à l'automne 2021 sur le site historique de l'Observatoire de Marseille. Ce programme « De la Terre aux planètes extrasolaires » a pour vocation de faire connaître au plus jeunes et à un large public la richesse des objets qui composent les systèmes planétaires en les sensibilisant au domaine de ces systèmes et des exoplanètes. Il s'appuiera sur l'excellence des équipes régionales dans ce domaine.
- Organisation de rencontres entre chercheurs et artistes dont les œuvres inspirées des univers de la recherche seront présentés au public pendant l'exposition.

Article 2: Montant

Le Département a décidé d'allouer, au titre de l'année 2020, une subvention de fonctionnement d'un montant de 22 000 € pour l'organisation de cette manifestation.

Article 3 : Modalités de versement

La subvention est versée en une seule fois à la signature de la présente convention par les deux parties.

Article 4 : Contrôle et Solde de l'opération

Le CNRS – Délégation Provence Corse s'engage à fournir à la fin du programme :

- un compte de recettes et de dépenses du programme de recherche concerné, certifié par l'agent comptable du CNRS – Délégation Provence et Corse
- un bilan moral de l'opération.

Le CNRS – Délégation Provence Corse s'engage à faciliter tout contrôle des représentants du Département sur le compte d'emploi de la subvention accordée, notamment par l'accès aux documents comptables, bancaires et administratifs.

Le CNRS – Délégation Provence Corse s'engage à restituer le montant de la subvention accordée par le Département au prorata des dépenses justifiées si le montant des dépenses éligibles réalisées est inférieur au montant indiqué dans le budget prévisionnel inscrit au dossier de demande de subvention.

Article 5 : Information

Le CNRS – Délégation Provence Corse s'engage à faire connaître, sur l'ensemble des documents informatifs ou promotionnels, la participation du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, notamment par l'apposition du LOGO du Département dont la version ad hoc est téléchargeable sur le site www.cg13.fr.

Article 6 : Résiliation

La présente convention pourra être dénoncée par le Département en cas de non - respect des obligations mises à la charge du CNRS – Délégation Provence Corse et le remboursement de l'aide pourra être demandé.

Fait à Marseille, le

En 2 exemplaires originaux

**POUR LA PRESIDENTE DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL ET PAR DELEGATION
LA DELEGUEE A L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR ET A LA RECHERCHE**

LA DELEGUEE REGIONALE DU CNRS

Véronique MIQUELLY

Ghislaine GIBELLO